



## Le contrat cae peut-il être accorder au chomeur en ctp

Par **garounette68**, le 12/11/2009 à 06:49

Bonjour,

Je suis actuellement en CTP suite a un licenciement economique j'ai 43 ans et sans aucun diplome, je desirerai savoir si dans mon cas je peut avoir droit a ce type de contrat ( CAE ) .  
Je souhaiterais travailler en tant q'agent de service dans une creche privée ( il parait que c'est possible même sans diplome ) .  
Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter merci.